

Forfaits par cas (DRG): Signez la pétition!

AUTEUR : GUY ZURKINDEN

L'introduction en Suisse des forfaits par cas (DRG) est une chose décidée. Elle pourrait avoir un sérieux impact sur les patients et le personnel hospitalier. Signez la pétition des associations du personnel soignant <http://www.fr.drg-petition.ch>

Le nouveau financement hospitalier sera introduit en Suisse en 2012, avec, comme élément central, des forfaits par cas liés au diagnostic (DRG). Conformément à la LAMal, ces forfaits reposent sur des structures homogènes et s'orientent en fonction des coûts des hôpitaux qui fournissent la prestation prise en charge par l'assurance-maladie avec la qualité nécessaire, de manière efficiente et avantageuse.

Dans beaucoup de cantons, on travaille déjà avec des forfaits par cas, ce qui n'a rien de négatif en soi. Mais l'introduction des DRG au niveau suisse va modifier durablement le quotidien hospitalier. Certains acteurs importants du système de santé, par exemple SantéSuisse, veulent l'utiliser pour mettre les hôpitaux et les cliniques sous une énorme pression financière. Il est prévu de mettre les institutions en situation de concurrence, l'hôpital aux coûts les moins élevés servant de référence. Les salaires sont également mis sous pression tout comme les dotations de personnel, les formations continues et les conditions de travail équitables. Les abus actuels, par exemple les violations de la loi sur le travail, risquent de persister avec le nouveau système.

Les DRG provoquent un transfert des soins et des coûts dans les secteurs précédents et suivants l'hospitalisation. On ne sait pas encore comment ceux-ci seront amortis et financés. On ne sait pas non plus comment la formation initiale et la formation continue des médecins se-ront financées.

Pour cette raison, des mesures d'accompagnement sont nécessaires afin de protéger les patients et le personnel des répercussions négatives des DRG. Il faut également prévoir une vaste recherche qui accompagne le processus d'introduction des DRG.

Jusqu'à présent, ces revendications importantes n'ont pas, ou presque pas, été prises en compte lors de la révision de la LAMal. Ni l'OFSP ni le Conseil fédéral ne sont entrés en matière sur les propositions des associations de personnel concernant les modifications de l'ordonnance.

Pour cette raison, de nombreuses associations professionnelles dans le domaine de la santé demandent au Conseil fédéral par voie de **pétition** de prendre de mesures concrètes d'ici fin 2009, en intégrant toutes les parties concernées, afin de protéger les patients et le personnel contre les répercussions négatives du nouveau financement hospitalier. Cela signifie que:

- **La qualité des soins est garantie.**
- **Les conditions de travail du personnel de santé sont conformes à la loi.**
- **Les salaires en usage dans les différents cantons et professions sont maintenus.**
- **Les dotations en personnel sont définies et leur limite inférieure n'est pas franchie.**
- **Le financement de la formation initiale et continue est réglementé.**
- **La recherche qui accompagne le processus d'introduction démarre le 1.1.2011 au plus tard.**

Les associations de personnel ne s'opposent pas à l'introduction des DRG mais s'engagent pour que celle-ci se fasse de manière socialement supportable, sans répercussions négatives sur les patients et le personnel.

Elles demandent au Conseil fédéral de réunir autour d'une table les associations de personnel, les hôpitaux et les autorités cantonales afin de concrétiser les demandes de la pétition.